

# **MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PARTICIPANTS FRANÇAIS**

**IMPORTANT :**

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires français à l'appel à projets FLAG-ERA Joint Transnational Call (JTC) 2016.
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :  
<http://www.flagera.eu/FLAG-ERA-call-2016>
3. Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

**Date de clôture  
31/03/2016, 17 h 00 (CET)**

## **Points de contact à l'ANR**

**Chargé d'activité ANR**

Emilie Klecha

+33 1 73 54 82 98

[emilie.klecha@agencerecherche.fr](mailto:emilie.klecha@agencerecherche.fr)

**Responsable scientifique ANR**

Edouard Geoffrois

+33 1 73 54 81 49

[edouard.geoffrois@agencerecherche.fr](mailto:edouard.geoffrois@agencerecherche.fr)

## **1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION**

En lien avec les différents défis sociétaux, l'ANR a développé des partenariats multilatéraux avec ses homologues européens dans le cadre des actions européennes de type ERA-NET, ERA-NET COFUND ou initiatives de programmation conjointe (JPI). Ces actions sont complémentaires aux projets collaboratifs classiques des programmes cadres européens. Dans cette perspective, l'accent est mis sur un raisonnement pluriannuel de priorisation des activités européennes de l'ANR et d'articulation des outils nationaux et européens.

Afin de simplifier et de fluidifier les modalités de collaboration, et de contribuer à la construction de l'Espace européen de la recherche (EER), l'ANR a décidé de s'engager au sein de l'ERA-NET FLAG-ERA.

L'objectif est de contribuer au financement des projets européens et internationaux, démontrant un haut niveau d'excellence scientifique, en soutenant la participation des équipes nationales.

L'appel FLAG-ERA JTC 2016 vise spécifiquement à soutenir l'émergence d'initiative de type FET Flagships sur les thématiques identifiées par les Pilotes Flagships. Ces thématiques sont :

1. Le numérique pour les sciences sociales
2. Réseaux de capteurs quasi-autonomes en énergie
3. Numérique et médecine systémique pour le cancer
4. Robots coopératifs

L'ANR ne participe que pour trois thématiques, celle sur le cancer étant soutenue par l'Institut national du cancer (INCa).

L'objectif étant de fédérer les efforts au niveau européen, pour chaque thématique il est prévu de ne financer qu'un seul projet impliquant une masse critique d'acteurs. Les projets financés devront être complémentaires d'initiatives existantes et se focaliser sur des activités transformatives à fort impact potentiel, par exemple au travers de changements organisationnels et méthodologiques.

## **2. MODALITES DE SOUMISSION**

Dans le cadre de l'appel les projets seront soumis en une étape.

Les propositions de projet, rédigées en langue anglaise, devront être déposées par le coordinateur sur le site de soumission de l'ERA-NET (<http://submission.flagera.eu>), en respectant le format et les modalités demandés, disponibles sur le site de l'appel :

<http://www.flagera.eu/FLAG-ERA-call-2016>

La date limite de dépôt des dossiers de propositions sur le site de soumission est fixée au 31/03/2016 à 17 h.

Il n'est pas demandé aux participants français de document spécifique au moment de la soumission. Toutes les informations concernant les participants français doivent être renseignées dans la proposition.

### **3. ELIGIBILITE**

**Pour être éligibles, les pré-propositions et les propositions doivent respecter les critères décrits ci-après, qui sont cumulatifs.**

Critères d'éligibilité propres à l'ANR :

- **Caractère complet**  
Une proposition doit suivre le modèle fourni sur le site de soumission. Toutes les sections de ce modèle doivent être renseignées. La proposition doit être déposée sur le site de soumission à la date de clôture de l'appel. Aucun document n'est admis après cette date.
- **Thèmes de collaboration scientifique**  
Une proposition doit correspondre à un thème de collaboration scientifique tel que précisé dans le texte de l'appel dont le lien est en page 1.
- **Caractère unique**  
Une proposition ne doit pas être semblable en tout ou partie à une autre pré-proposition ou proposition soumise ou ayant donné lieu à un financement de l'ANR. Le caractère semblable est établi lorsque les pré-propositions ou les propositions en cause (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, ET impliquent des équipes majoritairement identiques.

Critères d'éligibilité qui s'appliquent dans le cadre de l'appel émanant de l'ERA-NET FLAG-ERA :

- L'aide demandée doit respecter l'enveloppe financière disponible pour chaque agence participante indiquée dans le tableau page 4 de l'appel à projets ;
- Le coordinateur du projet doit faire partie des entités financées dans le cadre de l'appel.
- Chaque participant doit respecter les critères d'éligibilités de son organisme de financement respectif, indiqués en annexe de l'appel à projets.

## **4. EVALUATION**

### **4.1 CRITERES**

Les critères d'évaluation des propositions sont :

- L'adéquation aux objectifs de l'appel ;
- La qualité scientifique et technique ;
- la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre ;
- l'impact.

Le détail des critères d'évaluation est disponible dans le texte de l'appel à projet dont le lien figure en page 1. Une traduction en français pourra être fournie sur demande auprès de l'ANR.

### **4.2 CLASSEMENT**

Les propositions sont classées selon les résultats de l'évaluation. La sélection s'effectue sur la base de ce classement.

### **4.3 RESULTATS**

Pour chaque thématique, sur la base de la liste établie par le comité d'évaluation, le comité de pilotage de l'appel, constitué de représentants des agences, retiendra un projet au maximum. La liste des projets recommandés pour financement au titre de l'appel contiendra ainsi quatre projets au maximum.

## **5. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT**

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Les modalités d'attribution des aides de l'ANR sont précisées dans le « Règlement financier » disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>

Les échéances applicables pour les rapports intermédiaires et finaux sont celles déterminées par l'appel. Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de l'appel et à l'ANR.